

Département de la Moselle
**Plan Local d'Urbanisme
d'ARRY**

Plan de zonage - Détail

Février 2014 - Echelle 1/2000


Les données du Plan de Préventions des Risques Naturels Mouvements de Terrains et Inondations ont été transmises par l'Etat et sont indiquées à titre indicatif. Elles ne disposent pas d'une valeur réglementaire.

Pièce n°4.2

Document approuvé par délibération du Conseil Municipal, le : 12/03/2014

Le Maire :

TOPOS Atelier d'Urbanisme
11 rue d'Amsterdam - 54500 VANDOEUVRE LES NANCY
Téléphone : 03-83-49-47-93 E-mail : agence.blca@toposweb.com



Légende :

- Limite de zones
- Ua Noms de zones
- Panneaux d'entrée d'agglomération
- Terrains cultivés à protéger
- Constructions non cadastrées
- Emplacements réservés
- Eléments remarquables du paysage classés au titre du L123-1-5°

Plan de Prévention des Risques Naturels Inondations et Mouvements de Terrains :

- Risque Inondations
- Risque Mouvements de Terrains

Servitude H1bis - Servitude concernant les hydrocarbures liquides ou liquéfiés

- Pipeline
- Zone d'influence de la servitude de 15 mètres
- Zone de danger en cas de petite brèche (31 m : zone des effets létaux significatifs, 38 m : zone des premiers effets létaux, 46 m : zone des effets irréversibles)
- Zone de danger en cas de grande brèche (113m : zone des effets létaux significatifs, 144 m : zone des premiers effets létaux, 184 m : zone des effets irréversibles)